

## PREFECTURE DU NORD

Greffe des Associations Sous-Préfecture de Doual Bureau de la réglementation et des libertés publiques

Le numéro W595031285

est à rappeler dans toute

correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W595031285

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

## LE PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

donne récépissé à Monsieur le Président

d'une déclaration en date du : 20 juillet 2018

faisant comparts to constitution d'une association ayant pour titre :

MEDICAL SURGICAL AID

dont le siège social est situé: 70 B rue Ideber

59139 Wattignies

Décision prise le :

18 mai 2018

Pièces fournies :

liste des dirigeants Procès-verbal Statuts

Lille, le 27 juillet 2018

pour le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation, Le Sons-Préfet,

cques DESTOUCHES

Loi du 1 (killer 1901) article 5 - ai 5.6 pt 7 - Décret du 16 pois 1921, pt ce 3 :
Les associations configures de faire connaître, dans les trois most, but les changements survenus dans leur administration ou teur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux Lers qu'é partricul gour où és auront été déclarés.

Seront punts d'une amende de 1500 € an première infraction, et, en cas de réconve, ceux qui euront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Elimention au Journal Official des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association set facultative. Elle ne peut être axigée des sers car le récépissé délimit per les services préfectorseux fait foi dens touts les caux.

La iol 78-17 du 8 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services de l'Etat concernes. L'article 40 de certe loi vous garantit un droit d'acces et de recufication. Celui-ci peut s'esercer appès du prétet ou du sous-prétei de administration.